



**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de L'Île-du-Grand-Calumet tenue à la salle municipale au 8, Montée Monseigneur-Martel à L'Île-du-Grand-Calumet le lundi 9 décembre 2024 à compter de 19h, ayant quorum et se déroulant sous la présidence de monsieur le maire Jean-Louis Corriveau.

Tel que requis par l'article 153 du Code municipal du Québec, un avis de convocation a été notifié à tous les membres du conseil soit

Monsieur le Maire Jean-Louis Corriveau  
Monsieur le conseiller Jean-Guy Brousseau  
Madame la conseillère Guylaine La Salle  
Madame la conseillère Louise Grenier  
Madame la conseillère Adrienne Turgeon  
Madame la conseillère Chantal Corriveau

**Sont présent-e-s :**

Monsieur le Maire Jean-Louis Corriveau  
Madame la conseillère Guylaine LaSalle  
Madame la conseillère Louise Grenier  
Madame la conseillère Adrienne Turgeon  
Monsieur le conseiller Jean-Guy Brousseau  
Madame la conseillère Chantal Corriveau

**Est aussi présente :**

Tracey Héroult, directrice générale

La personne qui préside la séance, soit Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau, ne vote pas sur les propositions soumises au conseil tel que le lui permet la loi à moins qu'elle ne manifeste expressément le désir de le faire.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance, soit Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau, ne vote pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

**1. Ouverture de la séance**

Sur la proposition de Monsieur le conseiller Jean-Guy Brousseau et appuyé par Madame la conseillère Adrienne Turgeon et résolu unanimement d'ouvrir la séance de conseil à 19 h

## **2. Constatation du quorum**

Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau constate que le quorum est atteint et il déclare la séance ouverte à 19h.

## **3. Adoption de l'ordre du jour**

1. Ouverture de la séance
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Déclaration de conflit d'intérêt
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 octobre 2024
6. Résolution pour abroger règlement 2021-254 contrat contractuel
7. Résolution pour adopter la date du budget 2025
8. Résolution pour horaire de bureau et d'ouverture du centre de tri – temps des fêtes
9. Résolution pour adopter le calendrier des séances
10. Résolution pour adopter le protocole d'entente avec modification Municipalité et Loisir
11. Résolution pour représentant biblio
12. Résolution pour formation d'éthique
13. Résolution pour déclarer aucune élection pour siège#1
14. Adoption des listes de compte payés et payable
- 15A. Résolution pour acceptation des redditions de comptes
- 15B. Résolution pour permis d'alcool pour service d'incendie BGCP
- 15C. Résolution pour Couverture de Cellulaire
- 15D. Résolution pour collation des grades 2023-2024
16. Période de question
17. Nouvelle des membres du conseil
18. Prochaine séance
19. Clôture de la séance

**2024-12-199**

Sur la proposition de Madame la conseillère Chantal Corriveau, appuyé par Monsieur le conseiller Jean-Guy Brousseau il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté avec les modifications.

**Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.**

**Adopté à la majorité des conseillères et de conseillers présent-e-s**

4. Déclaration de conflit d'intérêt

Chantal Corriveau article 10 19 :29 à 19 :31

Guylaine LaSalle article 15D 19 :37 à 19 :39

5. Adoption du procès-verbal de la séance 11 novembre et 25 novembre 2024

2024-12-200

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE 11 NOVEMBRE ET 25 NOVEMBRE 2024**

Sur la proposition de Madame la conseillère Adrienne Turgeon, appuyé par Monsieur le conseiller Jean-Guy Brousseau il est résolu que le procès-verbal de la séance du 11 novembre et 25 novembre 2024 soit adopté tel que présenté.

**Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.**

**Adopté à la majorité des conseillères et des conseillers présent-e-s**

6. Résolution pour abroger le règlement 2021-254 contrat contractuel

2024-12-201

**RÉSOLUTION POUR ABROGÉ LE RÈGLEMENT 2021-254 CONTRAT CONTRACTUEL**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de l'Île-du-Grand-Calumet devra abroger le règlement 2021-254 à l'article 8;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 8 devra se lire comme suite une dépense égale ou supérieur à \$25 000 mais sous le seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique en vertu de l'article 935 du Code Municipal, peut être conclu de gré à gré par la Municipalité de L'Île-du-Grand-Calumet;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Monsieur Jean-Guy Brousseau appuyé par Madame la conseillère Adrienne Turgeon d'accepter la modification suivante une dépense égale ou supérieur à \$25 000 mais sous le seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique en vertu de l'article 935 du Code Municipal, peut être conclu de gré à gré par la Municipalité de L'Île-du-Grand-Calumet et unanimement résolu.

**Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.**

**Adopté à la majorité des conseillères et des conseillers présent-e-s**

7. Résolution pour adoption du budget 2025

2024-12-202

**RÉSOLUTION POUR ADOPTION DU BUDGET 2025**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal adoptera le budget 2025 le 19 décembre 2024;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Madame la conseillère Guylaine LaSalle appuyé par Madame la conseillère Louise Grenier d'adopter le budget 2025 le 19 décembre 2024 et unanimement résolu;

**Note : Maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.**

**Adopté à la majorité des conseillères et des conseillers présent-e-s**

**8. Résolution pour horaire de bureau et d'ouverture du centre de tri – temps des fêtes**

2024-12-203

**RÉSOLUTION POUR HORAIRE DE BUREAU ET D'OUVERTURE DU CENTRE DE TRI-TEMPS DES FÊTES**

Sur la proposition de Monsieur le conseiller Jean-Guy Brousseau, appuyé par Madame la conseillère Chantal Corriveau, il est résolu que le bureau administratif, la bibliothèque et les travaux publics de la municipalité soient fermés pour la période du Temps des Fêtes, soit du samedi 21 décembre 2024 au dimanche 5 janvier 2025 inclusivement. Il est également résolu que les heures d'ouverture du centre de tri soient uniquement le 28 décembre 2024 et le 4 janvier 2025 inclusivement

**Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.**

**Adopté à la majorité des conseillères et de conseillers présent-e-s**

**9. Résolution pour adopter le calendrier des séances pour 2025**

2024-12-204

**RÉSOLUTION POUR ADOPTER LE CALENDRIER DES SÉANCES POUR 2025**

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune des séances ;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de Madame la conseillère Guylaine LaSalle, appuyé par Madame la conseillère Adrienne Turgeon il est résolu que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2025, lesquelles se tiendront généralement les deuxièmes lundis du mois et débiteront à 19 h (sauf indication contraire)

**Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.**

**Adopté à la majorité des conseillères et des conseillers présent-e-s**

**10. Résolution pour adopter le protocole d'entente avec modification pour Municipalité et Loisir**

2024-12-205

**RÉSOLUTION POUR ADOPTER LE PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC MODIFICATION POUR MUNICIPALITÉ ET LOISIR**

**ATTENDU QUE** la municipalité de l'Île-du-Grand-Calumet et

le Comité des Loisirs souhaite offrir une programmation annuelle d'activités pour les citoyens;

**ATTENDU QUE** la municipalité et le Comité des loisirs désirent adopter un protocole d'entente avec modification visant à définir les responsabilités de chacune des parties;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Guy Brousseau appuyé par Madame la conseillère Adrienne Turgeon d'accepter le protocole d'entente avec modification et unanimement résolu.

**Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.**

**Non Adopté à la majorité des conseillères et des conseillers présent-e-s**

**Guylaine LaSalle contre**

#### 11. Résolution pour représentant Biblio

2024-12-206

#### **RÉSOLUTION POUR REPRÉSENTANT BIBLIO**

**ATTENDU QUE** le réseau Biblio de L'Outaouais demande que la municipalité ait un (e) représentant (e)

**ATTENDU QUE** le représentant d'une municipalité membre doit être désigné par résolution du conseil municipal;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Guy Brousseau appuyé par Madame la conseillère Adrienne Turgeon et résolu que le conseil de la municipalité de L'Île-du-Grand-Calumet nomme Louise Grenier comme représentant (e) désigné auprès du Réseau Biblio de l'Outaouais;

**Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.**

**Non Adopté à la majorité des conseillères et des conseillers présent-e-s**

**Guylaine LaSalle contre**

#### 12. Résolution pour formation d'éthique

2024-12-207

#### **RÉSOLUTION POUR FORMATION D'ÉTHIQUE**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de L'Île-du-Grand-Calumet a une nouvelle conseillère;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal devra prendre une formation d'éthique pour mettre à date;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Madame la conseillère Louise Grenier appuyé par Monsieur le conseiller Jean-Guy Brousseau et résolu unanimement que le conseil devra prendre la formation d'éthique.

**Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.**

**Adopté à la majorité des conseillères et des conseillers présent-e-s**

**13. résolution pour déclarer aucune élection pour remplacer  
siège #1**

2024-12-208

**RÉSOLUTION POUR DÉCLARER AUCUNE ÉLECTION POUR  
REEMPLACER SIÈGE #1**

**ATTENDU QUE** la directrice générale dit au conseil que nous n'avons pas besoin de faire une élection pour remplacement du siège #1;

**ATTENDU QUE** le MAMH nous dit que nous ne sommes pas dans l'obligation de remplir le siège #1 parce que nous sommes moins 12 mois à la prochaine élection régulière;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Madame la conseillère Guylaine LaSalle appuyé par Madame la conseillère Louise Grenier d'accepter la décision du MAMH de ne pas remplir le siège de conseiller #1 et unanimement résolu.

**Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.**

**Adopté à la majorité des conseillères et des conseillers présent-e-s**

**14. adoption des listes de comptes payés et payables**

2024-12-209

**ADOPTION DES LISTES DE COMPTES PAYÉS ET PAYABLES**

**CONSIDÉRANT QU'**une liste détaillée de ces comptes a été déposée auprès des membres du conseil ;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'autoriser les paiements suivants effectués depuis la dernière approbation par le conseil :

Prélèvement et facture payé durant mois \$ 64 570.34

Salaire totalisant \$ 32 678.97

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de Madame la conseillère Louise Grenier appuyé par Madame la conseillère Chantal Corriveau, il est résolu d'entériner la liste des comptes à payer et payables pour un total de \$97 249.31

**Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.**

**adopté à la majorité des conseillères et des conseillers présent-e-s**

**15A. Résolution pour acceptation des redditions de comptes**

2024-12-210

**RÉSOLUTION POUR ACCEPTATION DES REDDITIONS DE  
COMPTES**

**ATTENDU QUE** la municipalité de L'Île-du-Grand-Calumet a fait une reddition de comptes pour les programmes que nous avons eu durant l'année 2023-2024

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Madame Guylaine LaSalle appuyé par Madame la conseillère Louise Grenier et résolu unanimement d'accepter les redditions de comptes pour les programmes 2023-2024

**Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.**

**adopté à la majorité des conseillères et des conseillers présent-e-s**

2024-12-211

**15B. résolution pour permis d'alcool pour service d'incendie BGCP**  
**RÉSOLUTION POUR PERMIS D'ALCOOL POUR SERVICE D'INCENDIE BGCP**

**ATTENDU QUE** le service d'incendie BGCP demande au conseil municipal pour une résolution pour faire la demande d'un permis d'alcool pour la veille du Jour de L'an;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Madame la conseillère Adrienne Turgeon appuyé par Monsieur le conseiller Jean-Guy Brousseau de faire une résolution pour le permis D'alcool pour le service d'incendie BGCP et unanimement résolu.

**Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.**

**Adopté à l'unanimité des conseillères et de conseillers présent-e-s**

2024-12-212

**15C. résolution pour couverture de cellulaire**  
**RÉSOLUTION POUR COUVERTURE DE CELLULAIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** la couverture cellulaire demeure insuffisante dans plusieurs régions du Québec, limitant l'accès à un service essentiel pour les résidents et visiteurs;

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec s'est engagé à déployer une couverture cellulaire complète sur l'ensemble du territoire d'ici octobre 2026, reconnaissant son importance pour la qualité de vie des citoyens et le développement socioéconomique, particulièrement dans un contexte où l'automatisation devient une solution incontournable face à la pénurie de main-d'œuvre;

**CONSIDÉRANT QUE** des services cellulaires fiables sont indispensables pour garantir l'accès à l'information, aux services de santé, et aux interventions de sécurité publique, et qu'une couverture déficiente compromet la sécurité des personnes dans les zones à couverture limitée ou en itinérance, notamment en cas d'urgence nécessitant une intervention rapide des premiers répondants;

**CONSIDÉRANT QUE** la procédure CPC-2-0-17 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) impose des conditions de licence aux fournisseurs de services cellulaires (FSC), notamment l'itinérance obligatoire, le partage des pylônes et l'interdiction d'exclusivité d'emplacements, afin de favoriser l'accès au réseau pour les abonnés d'un autre FSC lorsqu'un service est disponible;

**CONSIDÉRANT QUE** cette même procédure n'oblige toutefois pas les FSC à solliciter le service d'un autre fournisseur en cas de couverture inexistante dans une région donnée, limitant ainsi la portée de la mesure;

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec et le CRTC octroient des subventions importantes aux entreprises de télécommunications

pour la construction de nouvelles infrastructures cellulaires afin d'améliorer la couverture en région;

**CONSIDÉRANT QUE** malgré la présence de plus de 8 500 tours cellulaires sur le territoire québécois, l'exclusivité de l'utilisation de ces tours par un seul FSC limite l'accès pour d'autres fournisseurs et constitue un obstacle majeur au déploiement d'une couverture cellulaire optimale pour l'ensemble de la population;

Il est proposé par Madame la conseillère Louise Grenier appuyé par Madame la conseillère Adrienne Turgeon

**DE DEMANDER** au Parti libéral du Canada, au Parti conservateur du Canada, au Nouveau parti démocratique du Canada et au Bloc québécois :

D'inclure dans leur plateforme électorale pour la prochaine élection fédérale l'obligation pour la totalité des compagnies de services cellulaire de conclure des ententes d'itinérance afin que les clients de services cellulaires, peu importe leur fournisseur, puissent bénéficier de la présence de sites cellulaires dans la région où ils se trouvent;

**DE TRANSMETTRE** copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Eric Girard, responsable de la réalisation de l'engagement gouvernemental d'assurer le service cellulaire dans la totalité du territoire habité dans le présent mandat;

**DE TRANSMETTRE** copie de cette résolution aux dirigeants des entreprises de télécommunication, notamment BCE (Bell), Vidéotron, Rogers, TELUS et Cogeco.

**Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.**

**Adopté à l'unanimité des conseillères et de conseillers présent-e-s**

#### 15D. Résolution pour collation des grades 2023-2024

2024-12-213

#### **RÉSOLUTION POUR COLLATION DES GRADES 2023-2024**

**CONSIDÉRANT QUE** l'école Secondaire sieur de Coulongé font une collation des grades 2023-2024;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal donne un don de \$200 pour chacun des 3 graduant ils sont comme suite Sarah Bérard, Alix Bertrand, Antoine Lagarde.

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Madame la conseillère Louise Grenier appuyé par Madame la conseillère Adrienne Turgeon de faire trois dons au montant de \$200 chacun et unanimement résolu.

**Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.**

**Adopté à l'unanimité des conseillères et de conseillers présent-e-s**

#### 16. Période de question

19 :37 à 19 :54

**17. Nouvelles des membres du conseil**

Madame la conseillère Louise Grenier

Madame la conseillère Guylaine La Salle

Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau

Maire Corriveau dit que durant le congrès de la FQM il a mis son nom pour un tirage et il a gagné le montant de \$5000 et le club Age d'Or vont en profiter.

Monsieur le conseiller Jean-Guy Brousseau

Madame la conseillère Adrienne Turgeon

Madame la conseillère Chantal Corriveau

**18. Prochaine séance**

**Lundi le 13 janvier 2025**

**19. Clôture de la séance**

2024-12-214

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Sur la proposition de Madame la conseillère Adrienne Turgeon, appuyé par Madame la conseillère Guylaine LaSalle il est résolu de clore la présente séance à 20 :02

Je soussigné, Jean-Louis Corriveau, maire de la municipalité de L'Île-du-Grand-Calumet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature et à l'approbation par moi de toutes les résolutions et règlements qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal

---

Jean-Louis Corriveau, maire

---

Tracey Hérault, directrice générale